

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**Séance ordinaire du 3 juillet 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 3 juillet 2024 à 19 h 30, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents : monsieur André Thibodeau, ainsi que mesdames Marie V. Laporte et Geneviève Bergeron, tous conseiller et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire. Sont absents : messieurs Julien Fournier, conseiller au siège #2, et Nicolas Paris-Lafrance, conseiller au siège #6, ainsi que madame Catherine Belleau-Arsenault, conseillère au siège #4.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Christian Massé, déclare la séance ouverte à 19 h 30. Il donne les consignes d'usages.

**07-24-108**

**1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par madame Marie V. Laporte  
Appuyé par monsieur André Thibodeau

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 10.01 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024**

**2. CORRESPONDANCE**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

- 3.1** Adoption de la liste des comptes à payer du mois de juin 2024
- 3.2** Autorisation emprunt temporaire Caisse Desjardins – Abrogeant la résolution 06-24-091
- 3.3** Dépôt rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 3.4** Demande de partenariat financier – Place aux jeunes Arthabaska

**4. LÉGISLATION**

- 4.1** Adoption règlement numéro 371-2024, modifiant le règlement de zonage numéro 215-2008 afin de permettre l'utilisation de conteneur comme station de pompage pour des activités acéricoles ainsi que diverses dispositions
- 4.2** Adoption règlement numéro 373-2024, modifiant le règlement 352-2022 relatif à la tarification pour l'utilisation des infrastructures et des services de la municipalité afin de modifier la tarification liée au service de l'urbanisme

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

- 6.1** Contrat gré à gré location pelle et camion – Excavation Lafrance

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**9. LOISIRS ET CULTURES**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**10.1 Formation DMA - Autorisation**

**10.2**

**10.3**

**10.4**

**10.5**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**07-24-109 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2024**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 4 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal du 4 juin 2024 et qu'il soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2. CORRESPONDANCE**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**07-24-110 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2024**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de **95 017.56 \$**.

**ADOPTÉE**

**07-24-111      3.2      AUTORISATION EMPRUNT TEMPORAIRE CAISSE DESJARDINS – ABROGEANT LA  
RÉSOLUTION #06-24-091**

**CONSIDÉRANT QUE** lors du conseil ordinaire de la séance du 4 juin dernier, le conseil a autorisé, par la résolution #06-24-091, madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière, à faire le règlement d'emprunt temporaire #372-2024 décrétant un montant de 4 237 515 \$ avec la Caisse Desjardins;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu une erreur dans la résolution #06-24-091 dont le montant demandé en emprunt temporaire était de 4 237 515 \$, mais que nous devons enlever le 400 000 \$ que la Municipalité a déjà déboursé au montant de la demande d'emprunt temporaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abroger la résolution # 06-24-091 afin de faire une nouvelle résolution avec le montant corrigé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu d'abroger la résolution #06-24-091 afin de créer cette nouvelle résolution pour corriger le montant total d'emprunt temporaire pour une somme de 3 837 515 \$, montant confirmé par les subventions à recevoir

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

ainsi que le règlement d'emprunt autorisé. Les signataires seront monsieur Christian Massé, maire ainsi que madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

**07-24-112    3.3    DÉPÔT RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA  
GESTION CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, un rapport concernant l'application du Règlement de la gestion contractuelle doit être déposé annuellement lors d'une séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport a pour but de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit maintenir une grande rigueur et faire preuve d'une vigilance encore plus importante durant tout le processus d'appel d'offres, d'abord en amont lors de la préparation et la rédaction des documents d'appels d'offres jusqu'à l'adjudication du contrat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu de déposer le Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2023 selon les règles et lois applicables en matière contractuelle.

**ADOPTÉE**

**07-24-113    3.4    ACHAT LICENCES MUNYS – OUTIL DE GESTION MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** L'ADMQ a créé un outil de gestion municipale appelé Munys avec l'aide d'avocats permettant de s'acquitter des obligations légales et réglementaires du milieu municipal via un tableau de bord numérique;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Munys est spécifiquement adapté pour les directeurs généraux, les greffiers-trésoriers municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cet outil permet entre autres d'épauler la direction dans la gestion municipale selon les lois, les règlements, la gestion contractuelle ainsi que la prise en compte des plaintes et addendas et également dans les traitements des demandes d'accès à l'information selon les délais exigés sous forme de calendrier;

**CONSIDÉRANT QUE** cet outil contient une mine d'informations pertinentes facilitant le travail de gestion municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil comprend l'ampleur des tâches et obligations que requiert la gestion municipale et souhaite faciliter le travail de gestion de la direction actuelle et future;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'achat d'une licence est de 405 \$ pour les membres de l'ADMQ et que le coût annuel par la suite est de 325 \$ par année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'une licence de Munys au coût de 405 \$;

**ADOPTÉE**

**3.5 DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER – PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA**

Les élus ont pris connaissance de la demande d'aide financière, accusent réception de la demande de Place aux jeunes Arthabaska, mais n'y donnent pas suite.

**4. LÉGISLATION**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**07-24-114    4.1    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 371-2024, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 215-2008 AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION DE CONTENEUR COMME STATION DE POMPAGE POUR DES ACTIVITÉS ACÉRIQUES AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS**

Sur proposition de monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Geneviève Bergeron, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester adopte le Règlement numéro 371-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 afin de permettre l'utilisation de conteneur comme station de pompage pour des activités acériques ainsi que diverses dispositions.

**ADOPTÉE**

**07-24-115    4.2    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2022 RELATIF À LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION LIÉE AU SERVICE DE L'URBANISME**

Sur proposition de madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur André Thibodeau, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester adopte le Règlement numéro 373-2024 modifiant le Règlement numéro 352-2022 relatif à la tarification pour l'utilisation des infrastructures et des services de la municipalité afin de modifier la tarification liée au service de l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**5.    SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.    TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**07-24-116    6.1    CONTRAT GRÉ À GRÉ LOCATION PELLE ET CAMION – EXCAVATION LAFRANCE**

**ATTENDU QUE** nous prévoyons faire la location d'une pelle hydraulique et d'un camion 10 roues avec les opérateurs pour différents travaux à exécuter comme

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

des travaux de reprofilage de fossés, de travaux avec le brise-roche, de changements de ponceaux lors de la saison estivale 2024;

**ATTENDU QUE** les travaux 2024 sont de moindre envergure étant donné que nous n'avons pas reçu le renouvellement de la future TECQ en début de saison;

**ATTENDU QUE** les prix au taux horaire pour la location de pelles hydrauliques et d'un camion 10 roues avec les opérateurs ont été transmis à la Municipalité sont les suivants :

Équipements	Code location	Taux horaire
Pelle John Deere 130 G ou 135 G	1306	120.00 \$
Pelle John Deere 130 G ou 135 G avec brise-roche	1306	140.00 \$
Pelle John Deere 75 G	1304	110.00 \$
Pelle John Deere 75 G avec brise-roche	1304	130.00 \$
Camion 10 roues		120.00 \$
Camion 12 roues		135.00 \$
Mobilisation des équipements		Sans frais

**ATTENDU QUE** nous avons fait l'adoption du Règlement de gestion contractuelle numéro 322-2020 qui nous autorise à donner des contrats gré à gré en deçà d'un montant de 133 800 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur André Thibodeau et résolu d'octroyer le contrat de location de pelle et de camion 10 roues avec opérateurs à l'entreprise d'Excavation C. Lafrance & Fils aux taux horaires proposés pour les travaux 2024 et le responsable des travaux publics communiquera avec eux pour prévoir les travaux.

**ADOPTÉE**

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**9. LOISIRS ET CULTURES**

- 14 juin : assemblée générale annuelle du RéseauBIBLIO. Augmentation de qualité d'un point, soit 4 sur 5;
- 22 juin : ouverture Club de lecture et le sentier des contes, 17 enfants présents. Invitation à venir voir les bricolages des jeunes à la bibliothèque. Sentier des contes est ouvert tout l'été;
- 16 juillet : Bingo pyjama au Centre sportif et invitation aux adultes à jaser dans l'autre salle;
- 5 août : l'heure du conte à St-Norbert au camp de jour organisé par le RéseauBIBLIO;
- 9 ou 10 août cinéma en plein air, sondage, extérieur ou intérieur selon la météo;
- Pickleball fonctionne très bien les lundis et les jeudis.

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**07-24-117 10.01 FORMATION DMA- AUTORISATION 200 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale souhaite poursuivre sa certification de directrice municipale agréée (DMA);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a présentement une promotion sur une des formations à réaliser avec 50 % de rabais;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation se fait en ligne et n'occasionne pas d'autres frais supplémentaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Chantal Baril, à suivre sa formation afin de poursuivre sa certification DMA au coût de 200 \$ plus les taxes applicables.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

**ADOPTÉE**

**10.02  
10.03  
10.04  
10.05**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**07-24-118 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Marie V. Laporte à 19 h 47 que la séance soit levée.

**ADOPTÉE**

(S) SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Massé  
Maire

(S) SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Chantal Baril  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Le maire, monsieur Christian Massé, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester, le 13 août 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

---

---

---